

Aux marges du monde arabe

Hélène Thiollet

► **To cite this version:**

Hélène Thiollet. Aux marges du monde arabe : Place du Yémen dans les itinéraires des migrants et des réfugiés érythréens. Arabian Humanities, Centre Français d'Archéologie et de Sciences sociales de Sanaa (CEFAS), 2004, pp.en ligne. hal-01675559

HAL Id: hal-01675559

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01675559>

Submitted on 4 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Hélène Thiollet

Aux marges du monde arabe

- 1 PHILIPPE FARGUE a démontré, il y a plus de vingt ans, que la rente pétrolière n'avait pas favorisé l'intégration régionale arabe et qu'elle constituait au contraire, un facteur de différenciation croissante entre les pays de la région¹. Les quelques études disponibles sur le sujet dans le monde arabe constatent l'échec du processus d'intégration initié à la fin de la seconde guerre mondiale, au moment de l'indépendance, et poursuivi, au cours de l'essor de l'économie pétrolière, dans le Golfe et la péninsule Arabique². Les flux migratoires dans le monde arabe ont constitué un des seuls domaines d'intégration effective dans cette région du monde jusque dans les années 1990. Réfugiés palestiniens et travailleurs égyptiens sont les deux groupes de migrants ayant particulièrement bénéficié de l'intégration de la région « monde arabe » : les premiers sur des critères politiques, les seconds, par l'organisation d'un marché du travail intégré. Au-delà de ces cas d'école, la dynamique régionaliste a offert, aux marges géographiques et culturelles de cette zone, des opportunités politiques et économiques à la population érythréenne. À l'instar de Palestiniens, celle-ci a bénéficié de politiques d'asile dans certains pays arabes tout au long de la guerre d'indépendance qui a opposé la province érythréenne à l'Éthiopie de 1961 à 1991. Les Érythréens ont pu s'intégrer à des flux migratoires de proximité, construits autour des pôles d'attraction que représentent les pays producteurs de pétrole.
- 2 Observer les migrations des Érythréens vers le Yémen permet de mesurer l'influence des dynamiques régionales dans une zone marginale du monde arabe. On se propose ici de regarder les itinéraires des migrants et de les relier aux contextes économique et politique qui permet de les expliquer en partie, qu'il s'agisse de traverser la mer Rouge dans une migration de voisinage, ou de proximité ou de projets migratoires de grande amplitude au sein du monde arabe. On entend ainsi cerner les transformations de la mobilité des migrants érythréens, intervenues depuis le début des années 1990, période marquée par la création de l'État d'Érythrée (1993) et la réunification des deux Yémen (1990).
- 3 En analysant les déterminants des parcours individuels de migrants érythréens interrogés au Yémen, on peut décrire la complexité des flux à l'œuvre entre la corne de l'Afrique et la péninsule Arabique. Cette cartographie originale révèle non seulement le caractère polymorphe de la migration (changement de statuts au cours du parcours migratoire), mais aussi la nature circulaire ou pendulaire des flux migratoires qui nous concernent. Elle nous invite également à nous interroger sur l'évolution des contraintes juridiques imposées à la migration dans le monde arabe et surtout dans les espaces qui en constituent les marges.

Les migrations dans le monde arabe : insuffisance de l'explication économique

- 4 On peut proposer une périodisation des migrations au Moyen-Orient après 1973. Une première période est marquée par l'augmentation des prix de produits pétroliers. L'investissement massif dans la mise en place d'infrastructures économiques dans les pays du Golfe crée une énorme demande de main-d'œuvre et entraîne l'intensification des flux migratoires à initiative individuelle mais encouragée par les États arabes exportateurs de main-d'œuvre. Les États les plus riches de la péninsule Arabique étant peu peuplés, le déficit structurel de main-d'œuvre fait des pays producteurs de pétrole de forts importateurs de travailleurs étrangers originaires principalement des pays arabes (l'Égypte, le Yémen, le Soudan, la Jordanie, la Palestine, la Syrie et le Liban). Vers la fin des années soixante-dix, une nouvelle phase peut être distinguée, marquée par la transformation de l'origine des flux migratoires : les gouvernements asiatiques commencent à organiser les flux de travailleurs comme les flux financiers (les remises migratoires). Le milieu des années quatre-vingt voit la composition

nationale de l'émigration asiatique se compliquer et le mouvement de substitution qui s'opère au détriment de travailleurs arabes s'accélère largement depuis 1991 tandis qu'en 1997, la proportion d'immigrés asiatiques dépasse celles des travailleurs immigrés d'origine arabe. Entre 1982 et le début des années 1990, le niveau de qualification des immigrés dans la Péninsule change : une migration composée principalement de travailleurs peu ou pas qualifiés tend à laisser la place à des travailleurs immigrés semiqualifiés ou qualifiés.

- 5 Si l'on regardait grossièrement la place du Yémen dans les trajectoires des migrants de la corne de l'Afrique en général, on pourrait dire qu'il s'agit aujourd'hui d'un pays de transit dans des migrations économiques vers les pays producteurs de pétrole. Or le cas des migrations érythréennes vers le Yémen est particulièrement intéressant car il illustre la complexité des flux migratoires aux marges de la péninsule Arabique. Loin d'être de simples transferts de main-d'œuvre, les migrations Érythréennes au Yémen répondent à des logiques de voisinage, de liens commerciaux et culturels historiques mais aussi de stratégie politique régionale. Trois facteurs compliquent en effet l'analyse économique des modes et moyens de la migration :
- 6 1 - Les liens économiques et culturels très anciens entre la corne de l'Afrique et le Yémen, qui se traduisent par des flux constants entre les deux rives de la mer Rouge et s'intègrent indirectement dans les migrations économiques à l'œuvre dans le monde arabe.
- 7 2 - Les liens politiques formels et informels entre l'Érythrée *pré/post* indépendance et les deux Yémen, puis avec le Yémen unifié.
- 8 3 - L'intégration du Yémen dans les mouvements de réfugiés de la corne de l'Afrique.
- 9 Sans nier la valeur du déterminant économique pour les migrations qui nous occupent, ce sont ces trois facteurs dont nous nous proposons d'étudier la pertinence. Ils permettent en effet d'expliquer les trajectoires des migrants, c'est-à-dire le tracé qu'elles forment sur la carte du monde arabe.

Une intégration indirecte dans les circuits de la migration économique

- 10 Les migrations de travail entre le Yémen et l'Érythrée s'intègrent de façon indirecte dans le système des migrations internationales de main-d'œuvre liées à l'économie de la rente pétrolière dans la péninsule Arabique³. Cette intégration devient problématique à la fin des années 1980 au moment du retournement des politiques migratoires des pays exportateurs de pétrole.
- 11 Pour les migrants érythréens, le Yémen, par sa position géographique, est non seulement un pays de transit intégré dans un système migratoire plus vaste, mais aussi un pays d'immigration de proximité. Sur le marché du travail, les immigrants érythréens viennent alors fréquemment remplacer les émigrants yéménites, eux-mêmes partis dans en Arabie Saoudite et dans le Golfe. Nous aborderons plus loin, le cas des migrants /réfugiés érythréens, -mais aussi éthiopiens et somaliens -qui passent par le Yémen pour ré-émigrer vers les pays exportateurs de pétrole. C'est toutefois le cas de la migration de proximité qui nous semble le plus caractéristique des liens entretenus entre le Yémen et l'Érythrée.
- 12 L'itinéraire cartographié de Carlo, Érythréen interrogé en février 2002 permet d'illustrer le fonctionnement de ce système migratoire de proximité : ce travailleur qualifié dans la maintenance des machines industrielles est employé, entre 1961 et 1995, dans différentes provinces d'Éthiopie. Originaire de la province d'Érythrée sous domination Éthiopienne, il circule dans tout le pays pour travailler dans les entreprises d'État, contraint à la mobilité dans le contexte d'un marché du travail non libre établi par les régulations introduites par Mengistu Haile Mariam et le Dergue dès 1974⁴. À partir de 1991, il dit souhaiter travailler en Érythrée ou bien émigrer au Yémen afin de ne pas être victime de discrimination. Alors qu'il est employé en Oromie en 1995, il passe par Asmara pour obtenir un passeport érythréen et pouvoir se rendre au Yémen en tant que citoyen érythréen. Il est engagé par une biscuiterie yéménite en 1996 avec un contrat de travail renouvelable annuellement.
- 13 Carlo, technicien de maintenance, fait vivre sa femme et ses deux fils restés à Asmara. La migration économique dans une sphère de proximité devrait garantir la continuité du tissu familial. Les migrations économiques sont basées sur des accords préalables et des contrats

de travail rédigés entre des entrepreneurs yéménites qui recrutent sur les deux rives de la mer Rouge, malgré le contexte troublé de l'année 1996 qui voit se développer le conflit des îles Hunaysh⁵.

14 Le système des contrats de travail dont il est question ici est un avatar de la *kafâla* qui régit les migrations de travail au Moyen-Orient. Le bassin d'emploi des entrepreneurs yéménites s'étend à la corne de l'Afrique.

15 Marginal par sa situation géographique dans la Péninsule, le Yémen, est bien, par son profil migratoire, un « État rentier indirect⁶, pays d'émigration dans une région importatrice de main-d'œuvre immigrée. Un des pays les plus pauvres du monde, non producteur de pétrole mais placé à la périphérie de la zone productrice, et inséré de fait dans le système de redistribution d'une partie des revenus pétroliers⁷.

16 À la fin des années quatre-vingt, le Yémen est un pays fortement peuplé mais qui paradoxalement manque de main-d'œuvre. L'évasion de la population active yéménite vers le Golfe⁸ provoque une demande que viennent satisfaire les populations érythréennes. L'Éthiopie est définie comme le bastion démographique de l'Afrique de l'Est⁹ et, ce qui est encore la province d'Érythrée avant 1991, bénéficie de sa proximité avec le Yémen.

La crise de début des années 1990

17 La guerre du Golfe en 1990-1991 génère au Yémen une « crise éco-migratoire » : le retour des émigrés yéménites du Golfe et d'Arabie Saoudite. Les mesures mises en place par le gouvernement saoudien pour expulser les Yéménites¹⁰ et, par là, punir leur gouvernement de son « soutien » apporté à Saddâm Husayn, ont des conséquences immédiates et dramatiques sur l'équilibre du marché du travail yéménite. Cette crise reste un épiphénomène qui accompagne et accélère le renversement durable des champs migratoires lié à l'économie de la rente pétrolière : la plupart des migrants yéménites peuvent rentrer en Arabie dès 1994. Ce qui perdure, c'est la tendance à la documentation des migrants et la fin d'une certaine fluidité informelle de la mobilité : les frontières saoudiennes se ferment progressivement aux migrants de la corne de l'Afrique, mais aussi aux migrants arabes.

18 Dans les années soixante-dix, la documentation croissante des migrations vers la péninsule Arabique vise, certes, à protéger les migrants mais surtout à contrôler les flux de travailleurs et les durées de séjour¹¹. Au Yémen, après la réunification, la politique de contrôle des flux migratoires peut être comparée à la politique de contrôle accru des migrations et de « saoudisation » des emplois que lance le gouvernement d'Arabie Saoudite à partir de 1995. Si la coïncidence des politiques migratoires semble conforter l'image de la crispation juridique des pays de la Péninsule vis-à-vis de l'immigration, les politiques saoudiennes et yéménites n'ont pas la même signification, ni la même portée. Le verrouillage politique et juridique du début des années 1990 marque la fragilité de ce système de vases communicants fondé sur l'intégration économique indirecte du Yémen et de la corne de l'Afrique.

19 En 1991-1992, le Yémen décide d'expulser 100 000 travailleurs étrangers afin de préserver le marché du travail pour les nationaux. Parmi eux, une forte proportion d'Érythréens, d'Éthiopiens et de Somaliens. En 1993, le Yémen dénonce un accord passé avec la Turquie permettant l'immigration de travailleurs turcs. D'autres expulsions ont lieu pour des motifs politiques dans le cadre d'une campagne contre les étrangers en situation irrégulière : 3 000 à 4 000 étrangers (Algériens, Soudanais, Libyens) sont alors expulsés pour activisme politique¹². Les motifs économiques rejoignent les pressions saoudiennes et américaines pour l'identification des migrants, et la grande campagne de « documentation », selon les termes des organisations onusiennes, est lancée avec l'enthousiasme diligent d'un État yéménite qui a besoin de se faire pardonner rapidement son abstention lors du vote de la résolution 678 du Conseil de sécurité condamnant l'invasion iraquienne du Koweït.

20 Le gouvernement adopte, dès 1991, un ensemble de mesures légales visant à établir une discrimination pro-yéménite à l'embauche¹³. La mesure la plus radicale de ce dispositif étant l'article 16 du code de la nationalité de 1997 interdisant à « toute personne de pratiquer le métier d'importer des employés étrangers pour un employeur yéménite » : c'est la fonction de *kafil* qui est ici visée et les pratiques informelles qui lui sont liées. Or les entretiens effectués au

Yémen tendent à confirmer le recours croissant à de faux *kafil*, tout au long des années quatre-vingt-dix : les Érythréens ayant perdu leur emploi, ne bénéficient plus de la protection légale de leur employeur qui se charge de demander et de payer la régularisation de leur situation (carte de résident et de travail ou visa de travail).

21 Les travailleurs qualifiés ne sont pas épargnés par les aléas de la politique migratoire yéménite du début des années quatre-vingt-dix : dans les hôpitaux publics de Sanaa, dont l'hôpital de la Révolution, (*mustashfâ al-Thawra*), des médecins et aides-soignants érythréens, arrivés au Yémen dans les années soixante-dix, sont renvoyés en Érythrée en 1991. Sous couvert d'irrégularités administratives (traduction des diplômes, certificats d'aptitude « périmé » etc...), l'administration hospitalière, sous la houlette du ministère de la Santé et du ministère de la Nationalité et des Migrations renvoie en Érythrée des travailleurs migrants qualifiés. La plupart reviennent clandestinement au Yémen en 1993 et reprennent leurs postes ou tentent de migrer vers l'Arabie Saoudite avec les Yéménites qui retournent vers le Royaume une fois la crise politique de la guerre du Golfe apaisée.

Une intégration politique essoufflée : la mobilité érythréenne dans l'espace utopique de l'*umma al-'arabiyya*.

22 À l'issue d'entretiens menés auprès du Bureau central des statistiques (ministère de la Planification et du Développement, République du Yémen) et du ministère de la Nationalité et des Migrations, on constate la fluctuation de la terminologie employée pour désigner les migrants érythréens : tantôt « arabes », tantôt « non-arabes », tantôt « africains ». Des atermoiements terminologiques similaires sont constatés dans le Golfe et en Arabie Saoudite.

23 La définition de l'Érythrée comme pays « arabe » ou « non arabe », paraît relever d'enjeux symboliques et idéologiques. Or elle a été à l'origine des orientations de la politique d'asile et de la politique migratoire du Yémen et d'autre pays de la Péninsule. Le concept d'arabité est une clef essentielle pour expliquer les formes de la mobilité des Érythréens dans le monde arabe avant 1993. C'est dans les parcours migratoires des réfugiés politiques érythréens que sont lisibles les enjeux unitaires des politiques d'asile des pays arabes et particulièrement du Yémen.

Géopolitique et géoéconomie : l'*umma al-'arabiyya* comme champ migratoire

24 La guérilla érythréenne a bien été soutenue par les pays du monde arabe parce qu'elle se réclamait de la grande famille des révolutions arabes¹⁴ : qu'il s'agisse du Front de libération érythréen ou, après sa défaite de 1981 face au Front populaire de libération érythréen (FLPE), de son successeur. Les partis de la guérilla ont cherché et trouvé l'appui des dirigeants arabes avec des alternances qui révèlent les jeux d'alliance régionaux. Les conséquences migratoires de cette solidarité sont lisibles dans l'histoire mais aussi la géographie de l'installation des réfugiés indépendantistes érythréens dans la Tihâma yéménite. À l'échelle du monde arabe, la solidarité arabe avec la révolution érythréenne permet aux réfugiés politiques érythréens jusqu'au début des années 1990 d'accomplir un projet migratoire de grande amplitude.

25 Cette solidarité a aussi permis à certains pays arabes producteurs de pétrole, tenants de l'idéologie panarabe d'importer une main-d'œuvre docile et idéologiquement soumise aux dictatures en place. La Libye comme l'Iraq bénéficient largement en matière économique de l'arrivée de migrants redevables aux régimes militaires, que ce soit celui de Mu'ammar al-Qadhafî ou de Saddâm Husayn, de leur situation et de leur statut.

26 La trajectoire migratoire de 'Abd al-Qâdir al-Idrîsî, interviewé en 2002 à Sanaa, est le reflet de la solidarité arabe avec l'Érythrée révolutionnaire et les effets du rapprochement arabo-africain consécutif à la guerre israélo-arabe d'octobre 1973. 'Abd al-Qâdir al-Idrîsî quitte le Keren en 1976, alors étudiant, à cause de l'engagement de ses parents dans le FLPE. Il quitte l'Érythrée sans passeport ; il est hébergé au Soudan puis en Libye sans carte de réfugié international. Au Soudan, il passe un an dans un camp de réfugiés soudanais co-géré par l'ONU. En 1977, il rejoint son frère en Libye. Comme son frère avant lui, il est accueilli comme « réfugié politique » par le gouvernement libyen, dont le chef, le général Mu'ammar al-Qadhafî au

pouvoir depuis 1969, cherche à entretenir par sa politique panarabe, une légitimité de leader régional. L'hospitalité libyenne n'a d'ailleurs qu'un temps puisqu'en 1980, le général al-Qadhdhâfi abandonne les Érythréens en lutte au profit de leur oppresseur éthiopien, pour signer le pacte tripartite d'Aden en 1981, en incluant le Sud Yémen dans ce front marxiste ouvert au Sud de la mer Rouge¹⁵. 'Abd al-Qâdir al-Idrîsî émigre vers l'Iraq en 1979 pour poursuivre ses études, au titre d'un accord de solidarité passé par l'Iraq baathiste avec le Front de libération érythréen. Il est ensuite accueilli par le gouvernement iraquien sous le nom de son demi-frère 'Abd al-Qâdir Mahmûd (cf. carte et changement de nom). N'ayant pas eu le temps d'obtenir une carte de réfugié à son nom, il « emprunte » celle de cet autre migrant qui jouit d'un statut de réfugié politique érythréen en Libye.

- 27 Il n'a donc pas besoin de passeport à son arrivée à Bagdad et obtient une carte de séjour en même temps que sa carte d'étudiant. L'Iraq est en effet le seul pays de la région du Golfe où, en 1985, autorisation d'entrée et de séjour ne sont pas conditionnées par l'obtention préalable d'un contrat de travail¹⁶. Les flux de main d'œuvre interarabes,
- 28 -incluant des nations du continent africain considérées comme telles -, sont articulés à une vision du destin collectif du monde Arabe, dont ils doivent traduire l'unité économique et politique. Cet itinéraire à travers l'*umma al-'arabiyya* nous fournit un exemple de migration intégrée dans les politiques migratoires panarabes.
- 29 Les migrations des Érythréens au Yémen ont été en grande partie modelées par les termes des rapports arabo-africains¹⁷ depuis les années soixante-dix. On a mentionné plus haut le statut particulier dont bénéficiaient les Yéménites dans le royaume saoudien jusqu'en 1990. Celui-ci constituait une exception dans l'ensemble des dispositions légales concernant les migrations arabes dans la Péninsule, mais c'était aussi un dispositif de protection de « l'exception arabe » dans les politiques étrangères et les lois sur l'immigration promulguées dans le monde arabe. Le dispositif juridique iraquien concernant les migrations des « frères d'Afrique » peut être présenté comme le parangon de la traduction légale de l'utopie panarabe. L'action de Bagdad était circonscrite à la bande sahélienne et aux abords de la mer Rouge et, plus spécifiquement encore, aux États arabes de ces régions (Mauritanie, Somalie, Djibouti). Ce n'est qu'en tant que population qui se présente comme « arabe » en lutte pour sa libération d'un oppresseur chrétien (l'Éthiopie, bastion chrétien anti-arabe de la Corne) que les migrants et réfugiés érythréens ont droit de cité. Les partis de guérilla (Front de libération érythréen -FLE -puis FLPE) ont fait beaucoup pour entretenir cette image de l'Érythrée « arabe ». Toutefois, le discours sur l'arabité de l'Érythrée change radicalement après l'indépendance et le jeu d'alliances nouées par le président Issayas Afeworki et son parti le Front populaire pour la démocratie et la justice entraîne le pays loin de la sphère de solidarité arabe.

Le Yémen, base arrière de la lutte pour l'indépendance érythréenne.

- 30 La dernière étape du parcours de 'Abd al-Qâdir al-Idrîsî illustre le rôle joué par le Yémen dans la lutte pour l'indépendance de l'Érythrée. Cette étape souligne aussi l'importance nouvelle du formalisme dans la gestion des migrations, même dans le cadre de politique d'accueil de réfugiés politiques.
- 31 Il obtient une carte de réfugié politique délivrée par le gouvernement du Nord Yémen *in extremis* en 1989 alors que ce type de carte cesse d'être délivrée la même année. Suite à l'accord passé entre la République Arabe du Yémen (Yémen Nord) et les rebelles érythréens contre le gouvernement socialiste de Mengistu en Éthiopie, cette carte « blanche » garantit l'asile mais pas l'assistance. Cet accord permettait en fait au Yémen du Nord d'infliger un camouflet au régime socialiste du Sud allié à l'Éthiopie. Moins qu'un signe de solidarité avec la révolution érythréenne au nom de l'*Umma*, on y voit un enjeu de rivalité entre les deux Yémen.
- 32 À condition d'arriver directement de son pays d'origine, le réfugié peut obtenir la carte « blanche » de réfugié de statut local. Le phénomène de ré-émigration que l'on appellera « documentaire » nous semble particulièrement intéressant pour démontrer l'influence du formalisme juridique sur les trajectoires de migrants. 'Abd al-Qâdir al-Idrîsî récupère en 1989 son nom d'origine à l'occasion de son passage en Érythrée.

33 S'il bénéficie durant son parcours migratoire du statut de réfugié politique arabe, il ne nie pas la réalité des aspirations économiques qui déterminent son itinéraire. De façon symptomatique, à son arrivée à Bagdad, il exerce la profession de chauffeur, profession d'une grande partie des migrants érythréens et il abandonne l'idée de faire des études sur « l'histoire du socialisme arabe » qui lui étaient proposées à l'occasion de son transfert de Libye en Iraq. Il revendique alors une logique de migrant de travail autant que de réfugié politique. Pour expliquer son départ d'Iraq, il invoque la limitation de la remise migratoire fixée à 800 \$ par an et par migrant -le reste du revenu de l'immigré devant être dépensé sur place. Cette disposition légale, promulguée par le gouvernement baathiste en 1988 a pour but d'endiguer la fuite des devises à la fin de la guerre Iran-Iraq. En outre, la dégradation des conditions de vie et de travail à la fin de la guerre le décide à partir pour le Yémen. Or devant le démantèlement des réseaux de solidarité arabe dans les années quatre-vingt-dix, et pour pouvoir avoir accès à l'assistance, notamment médicale dont jouissent les réfugiés de statut international, 'Abd al-Qâdir al-Idrîsî demande une carte de réfugié du Haut commissariat aux réfugiés (HCR) en 1990, au titre de son statut de réfugié yéménite, et ne l'obtient qu'en 1998. Ce changement de statut sanctionne la compétition entre les statuts auxquels peuvent prétendre les réfugiés. Il signale aussi la présence d'une autorité internationale sur le sol yéménite et l'internationalisation des normes juridiques de l'asile.

La fin de l'utopie : essoufflement du pan-arabisme pour un État érythréen moins « arabe » que prévu

34 À l'issue de la sécession par referendum en 1993, les dirigeants érythréens renoncent à l'adhésion à la Ligue arabe, préférant rester à l'écart des querelles partisans au sein d'une organisation régionale qu'ils jugent peu efficace¹⁸. La rupture de janvier 1993 avec le Soudan, appui principal de la lutte pour l'indépendance érythréenne et asile de centaine de milliers d'Érythréens, a sanctionné brutalement le choix politique fait par l'État d'Érythrée. Cette désaffection ajoutée aux négociations bilatérales entamées dès 1993 entre le président Issayas Afeworki et Israël, et au camouflet de l'occupation des îles Hunaysh à l'automne 1995 par des troupes érythréennes, pousse al-Islâh, le parti islamiste yéménite associé depuis 1994 au gouvernement de 'Alî 'Abd Allâh Sâlih, à creuser la rupture diplomatique entre les deux peuples en tentant de lancer un grand mouvement social de *jihâd*. Les Érythréens se trouvent *de facto* assimilés à des infidèles après avoir été pendant trois décennies les « frères » musulmans et arabes opprimés par le dernier avatar de l'empire abyssin.

35 L'une des lectures yéménites du conflit des îles Hunaysh a justement fait état d'une « collusion » érythréo-israélienne à l'origine du différend qui ruine la perspective unitaire des dirigeants arabes des années soixante-dix, pour qui la défense de la révolution érythréenne signifiait la défense de la mer Rouge comme « lac arabe ». La dernière rive rebelle (une côte éthiopienne) devait tomber dans l'escarcelle arabe et porter un coup à Israël en fermant le détroit de Bâb al-Mandab. Cette interprétation yéménite est aussi le reflet du rétrécissement progressif du monde arabe durant la décennie au profit d'une solidarité pan-islamique discriminante et finalement aussi peu efficace en matière de développement que de liberté de circulation¹⁹.

36 La tactique du jeune gouvernement érythréen a été, dès sa création et de façon appuyée durant la crise des îles Hunaysh, de revendiquer une identité arabe qui ne soit ni politique ni religieuse, mais culturelle, de façon à conserver, par rapport aux organisations supranationales qui organisent le monde arabe selon les règles de ses leaders successifs, une certaine liberté politique.

37 Aux reproches de trahisons de la Ligue arabe, les Érythréens opposent clairement, au cours de la polémique médiatique qui s'installe lors du conflit des îles Hunaysh, l'identité historique du pays liée à celle de la Péninsule et particulièrement avec le Yémen. Les choix politiques du gouvernement érythréen l'ont exclu des réseaux de solidarité panarabes que la crise du monde arabe déclenchée par la guerre du Golfe avait rendu caduques. En revanche, à une échelle plus modeste et sur un mode informel, les migrations érythréennes continuent d'ani-mer une zone d'échange qui relie les côtes érythréennes et yéménites à travers la mer Rouge.

Migrations forcées et stratégie juridique

- 38 On a utilisé à dessein le terme de mobilité pour définir un phénomène qui regroupe des migrants de statut différents : migrants économiques, réfugiés politiques de statut local, régional ou international. Mais on a vu que les facteurs politiques et économiques se mêlent dans l'élaboration des politiques d'accueil et des politiques migratoires. On a montré la faille récente du système d'asile fondé sur l'identité arabe des migrants érythréens. C'est au statut de réfugié international et aux développements plus contemporains de la situation des Érythréens au Yémen que nous consacrons les derniers points de notre contribution. Le statut de réfugié « internationalise » les modalités de la mobilité : il fait entrer le Yémen dans le système des migrations contraintes de la corne de l'Afrique et introduit un acteur international, le HCR dans la gestion des flux de population entre l'Érythrée et le Yémen. Source légitime de liberté de mouvement, le statut de réfugiés, a assuré aux réfugiés érythréens un statut permettant la réalisation de leurs projets migratoires durant la guerre de libération érythréenne. Au début des années quatre-vingt-dix, la raréfaction de cette ressource permettant la mobilité entraîne une clandestinisation et une « dés-érythréanisation » des migrants.
- 39 La population de réfugiés érythréens est une des plus importantes au monde²⁰ pour un petit pays²¹. Le Yémen est le deuxième pays d'accueil, après le Soudan, de la population réfugiée érythréenne : 1/5^{ème} environ des réfugiés érythréens est au Yémen en 2001. Le Soudan accueillant plus de 90 % de réfugiés érythréens en 1994, il semble que la rupture des relations diplomatiques entre l'Érythrée et le Soudan favorise une réorientation des flux de réfugiés vers le Yémen. Ce pays est en effet le seul de la péninsule Arabique à avoir signé la Convention sur les réfugiés de l'organisation des Nations-Unies de 1951 et le Protocole de 1967 proposé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il autorise le HCR à procéder à des déterminations de statut de réfugiés qui sont valables sur son territoire. Cette organisation estime qu'il y a plus de 69 000 réfugiés au Yémen en 2002 alors que le gouvernement yéménite avance le chiffre de 165 000. Le statut de réfugié a été accordé par le Yémen, le Soudan, l'Iraq et d'autres pays arabes à des ressortissants érythréens comme aux autres citoyens de pays arabes jusqu'en 1998 sans qu'il en soit référé au HCR. Un questionnaire communiqué au responsable d'une organisation non gouvernementale yéménite²², donne les estimations suivantes pour 1998 :
- 40 Réfugiés érythréens au Yémen assistés par le HCR en 1998 : 2 503.
- 41 Réfugiés érythréens assistés par le Yémen en 1998²³ : 5 230 .
- 42 On peut donc considérer que pour 7 733 réfugiés estimés présent au Yémen en 1998, 32 % sont pris en compte par le H.C.R et 68 % par le Yémen. Or le statut de réfugié dit local n'est plus délivré par le Yémen depuis 1989 mais on remarque que le statut international de réfugié a continué à être accordé après examen individuel des cas aux Érythréens, notamment durant le conflit armé avec l'Éthiopie (1998-2002).
- 43 Le nombre des réfugiés atteint presque 9 000 personnes en 2001 (8 968). On remarque que les données corrigées *a posteriori* par le H.C.R, -qui compte 75 réfugiés érythréens au Yémen en 2001 -, font intervenir de façon rétroactive l'annulation du statut des réfugiés érythréens votée au début 2002²⁴.
- 44 Or en 1998, le gouvernement yéménite annonce qu'il a expulsé plus de 20 000 immigrants illégaux depuis 1995 dont la majorité seraient des Érythréens, préfigurant ainsi la rupture juridique de 2002. Depuis 1994, les gardes côtes interdisent l'approche du territoire yéménite aux embarcations non-identifiées venues d'Afrique et la pratique des contrôles en mer s'est répandue pour limiter les entrées sur le territoire et les peines destinées aux immigrants illégaux ont été aggravées²⁵. La rigueur nouvelle du gouvernement yéménite fait écho à la politique du HCR qui tend à refuser les demandes d'asile venant d'Érythréens malgré les déplacements de population liés à la guerre avec l'Éthiopie. Quelques 2 870 réfugiés sont comptabilisés au Yémen à la fin de l'année 2000, « la plupart vivant sur la côte de la mer Rouge » avant de disparaître des statistiques du HCR en 2001.

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Érythréens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Éthiopiens	50	360	550	1030	1400	3680	4280	5000	5000	3000

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Érythréens	-	-	-	-	-	1500	1500	2500	2503	2503
Éthiopiens	1090	190	1118	3109	3386	550	750	687	1077	912

	1998	1999	2000	2001
Érythréens	2503	2500	2566	75*
Éthiopiens	1292	2414	1203	1480

45 * : donnée corrigée *a posteriori* par le HCR, suite à l'annulation du statut des réfugiés érythréens votée au début 2002. Les données de
46 décembre 2001 comptent 2870 réfugiés érythréens. (Rapport de 2001)

47 Table 1 : Les réfugiés éthiopiens et érythréens présents et enregistrés au Yémen depuis 1971.
48 Estimation du HCR en juin 2002

49 Le HCR ne nie toutefois pas la permanence de flux qu'il n'identifie plus. L'accumulation de
50 ces chiffres et cette mention géographique devenue topique (« la plupart vivant sur la côte de
51 la mer Rouge ») dans les rapports du HCR signalent deux choses :

48 1- La réduction des demandes d'asile : les flux de réfugiés érythréens ont soit cessé soit sont
49 devenus invisibles juridiquement pour les autorités

49 2- Les stocks de réfugiés présents sur les territoires localisés dans la Tihama sont en réalité
50 situé dans un non-lieu inaccessible au recensement mais aussi au contrôle policier

50 Les migrations dites forcées ou contraintes localement tendent à s'intégrer au sein du système
51 international des migrations de travail au Moyen-Orient

51 L'itinéraire de Haregu Mana retrace le passage de l'urgence dans la fuite à une stratégie
52 migratoire qui s'intègre dans le système des migrations de travail de la Péninsule. De fait,
53 des départs dans l'urgence, comme ceux provoqués par la famine de 1984, ou les combats de
54 l'armée éthiopienne contre les troupes rebelles érythréennes durant toutes les années quatre-
55 vingt, ont tendance à se transformer en projet migratoire de long terme.

52 Haregu Mana quitte l'Érythrée en 1984 à 15 ans à cause des combats entre le FLPE et les
53 troupes éthiopiennes, et de la famine. Elle participe, cette année là, à un grand mouvement
54 d'exode vers le Soudan. Mais comme beaucoup d'Érythréens, elle quitte rapidement les camps
55 établis à la frontière par les organisations internationales et rejoint Khartoum où elle passe
56 deux ans. Elle vit dans des conditions précaires, ne trouvant que peu ou pas de travail, très mal
57 payé, et habite avec d'autres réfugiées érythréennes sur les toits des maisons de Khartoum.
58 Elle se décide à émigrer en 1986 et, installée au Qatar, elle obtient un contrat de travail pour
59 être garde d'enfant via une filière de recrutement de domestiques parfaitement organisée. Elle
60 reste six ans au Qatar où elle habite avec son oncle.

53 Haregu Mana renonce en 1992 à son passeport de réfugiée érythréenne²⁶ délivré au Soudan en
54 1984. Avec la victoire du FLPE en 1991 et l'annonce du referendum qui doit sanctionner la
55 naissance de l'État d'Érythrée, elle craint de ne pas pouvoir partir puis revenir au Qatar. Elle
56 entame des démarches pour obtenir un passeport somalien. Elle y parvient et l'utilise pour se
57 rendre au Yémen où l'attend son futur mari, désigné par son oncle. Elle paie un Yéménite établi
58 au Qatar pour qu'il lui fournisse un faux contrat de travail et c'est sous identité somalienne
59 qu'elle entre au Yémen en 1992 pour y épouser un Érythréen employé dans une entreprise
60 pétrolière de Sanaa. Haregu Mana abandonne son passeport somalien en arrivant au Yémen
61 et obtient un nouveau passeport érythréen en 1993 auprès de la toute nouvelle ambassade.
62 Elle se voit obligée de renouveler depuis 1993 son statut de résidence avec plus ou moins de
63 régularité grâce aux services -payants -d'un *kafil*. Elle est sans emploi depuis l'indépendance
64 et son enregistrement comme ressortissante érythréenne au Yémen l'oblige à régulariser sa
65 situation auprès des administrations. Elle a le projet de retourner au Qatar, avec ou sans son
66 mari, et à l'aide de son passeport somalien qu'elle est parvenue à conserver.

« Clandestinisation, internationalisation, somalisation » ... réduction et transformation de la mobilité érythréenne

54 Ce que l'on observe dans le parcours de cette réfugiée érythréenne c'est la rencontre de
55 pressions politiques et d'urgence humanitaire à l'origine de la migration, avec un certain
56 pragmatisme juridique. L'évolution du projet migratoire des réfugiés dépend en grande

partie des ressources juridiques qui leur sont proposées. La maîtrise des flux de population est l'objectif des politiques migratoires mais aussi des politiques d'asile nationales et internationales. Les mesures juridiques nationales, régionales ou internationales visant à documenter et à réduire la fluidité des flux migratoires, notamment en provenance de l'Afrique, ont réduit la mobilité des migrants et des réfugiés. Elles ont eu deux conséquences majeures. Premièrement, le passage à la clandestinité ou le recours aux faux papiers s'est généralisé dans la communauté érythréenne de la péninsule Arabique. Deuxièmement, les réfugiés se sont tournés vers des filières internationales et non plus régionales : les projets migratoires gagnent en amplitude et les réfugiés rêvent de partir en Europe du Nord, au Canada ou aux États-Unis. Elles ont aussi contribué à dégrader notablement la situation des migrants et des réfugiés présents sur le territoire yéménite, que ce soit par la complication des procédures administratives et l'augmentation du prix de celles-ci ou par l'hostilité croissante de la population yéménite envers les étrangers « non-arabes ».

55 Ce que l'on appelle la « somalisation » des réfugiés ou migrants érythréens, est couramment constatée au cours des entretiens menés en 2002 : elle concerne souvent l'entrée dans le territoire pour les arrivants les plus récents. Ce maquillage d'identité permet de prétendre au statut de réfugié *prima facie* (sans examen de dossier de demande d'asile). On constate qu'il implique une transformation de l'itinéraire d'une partie des réfugiés érythréens qui quittent aujourd'hui l'Érythrée : au lieu de traverser la mer Rouge et d'accoster dans la Tihâma, ceux-ci gagnent Djibouti d'où ils embarquent et traversent le golfe d'Aden pour accoster sur la côte yéménite.

Les Érythréens au Yémen : situation dégradée et perspectives réduites

56 Les travailleurs érythréens qu'ils soient installés depuis plus de dix ans au Yémen ou qu'ils soient entrés illégalement sur le territoire après 1997 mentionnent tous une augmentation rapide des prix des services disponibles sur les marchés formel et informel des documents administratifs yéménites. Un employeur prête-nom cautionnant l'existence légale de l'immigré sur le territoire exige entre 20 000 et 30 000 YR (entre 90 et 135 euros) pour appuyer une demande de carte de résident et de permis de travail en 1999. Le même service ne coûtait que 2 000 YR à la fin des années quatre-vingt. La complication et l'augmentation du prix des procédures légales a eu tendance à faire basculer dans l'illégalité de nombreux travailleurs érythréens mais surtout, à créer une concurrence entre les statuts de réfugiés et les titres de migrants²⁷.

57 La politique de « préférence nationale » à la Yéménite a eu pour principales conséquences auprès de la population érythréenne, de créer tout d'abord une situation de crise de l'emploi, crise temporaire qui s'est ensuit partiellement résorbée dans le passage de ces travailleurs rentrés en général, de façon légale dans le pays, au secteur informel de l'économie, ou à une semi-légalité reposant sur le système de tolérance plus ou moins rémunéré de l'administration yéménite. Si la presse gouvernementale se fait l'écho de l'augmentation des amendes et des peines concernant les entrées et les séjours illégaux sur le territoire, on peut souligner que dans la pratique, les immigrés de la corne de l'Afrique et particulièrement les Érythréens prétendent à une identité somalienne qui leur assure d'être considérés comme des réfugiés.

Conclusion

58 Les migrations érythréennes au Yémen dessinent un espace qui va de la Libye au Qatar et de l'Érythrée à l'Iraq. Le champ migratoire ainsi construit fonctionne comme indice de la multiplicité des scénarii possibles de migrations pour les Érythréens : le Yémen n'est pas seulement un pays de transit pour réfugiés africains en mal de manne pétrolière, c'est un pays qui s'intègre avec ses logiques propres et ses particularismes culturels, économiques, géographiques et géopolitiques dans les mouvements de population qui agitent à différentes échelles cette région. La multiplicité apparente des types de migration ne dessine pourtant pas de filières hermétiques les unes aux autres et les itinéraires individuels participent de plusieurs

modèles migratoires, échappant par là à la typologie rigoureuse des statistiques ou des analyses théoriques.

59 Le Yémen n'est pas seulement la porte d'entrée de l'Arabie Saoudite, il n'est pas non plus l'étape obligée parce que facile d'accès de ces résistants itinérants qui étaient hier des « rebelles arabes » et aujourd'hui des « réfugiés économiques », il ne peut pas davantage être réduit à un pays de traditions migratoires de proximité expliquées par les mythes et l'histoire de la circulation en mer Rouge. Les migrations internationales constituent un révélateur du fonctionnement d'une région « à géométrie variable » qui intègre, selon les époques et les tendances des politiques étrangères des États qui la composent, ses marges. Le tournant du début des années quatre-vingt-dix est, on l'a vu, à la fois économique et politique : le retournement des politiques migratoires des pays exportateurs de pétrole qui décentrent vers l'Est le recrutement de leur main-d'œuvre immigrée se conjugue à la faillite relative des politiques unitaires panarabes ou panislamiques, menées à l'endroit de l'Érythrée par ses voisins du monde arabe. Le début des années quatre-vingt-dix a marqué un nouveau tournant, plus particulièrement pour la population des migrants et des réfugiés érythréens. Ils ont vu les « ressources » juridiques et politiques de la mobilité disparaître dans le monde arabe et sur la scène internationale de façon quasiment simultanée. L'hypothèse du retour, envisagée par un grand nombre au moment de l'indépendance est invalidée par la situation économique et politique de leur pays d'origine.

60 On a tenté dans cette contribution d'illustrer les caractéristiques spécifiques de l'intégration des migrations que nous observons dans différents espaces économiques, politiques et culturels. Toutefois les modalités de cette intégration sont peut-être moins le fait des pratiques normatives du droit international, des politiques régionales ou nationales que de la pratique qu'en ont les migrants eux-mêmes.

Bibliographie

'ABD AL-WAHID AL-MAYTAMI (M.) 1994 : « Le marché du travail yéménite après l'unification », *Yémen, passé et présent de l'unité, Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n° 67, Édisud.

CHATELUS (M.) 1982 : « Brève histoire du pétrole dans la péninsule Arabique », *La péninsule Arabique aujourd'hui*, Paul Bonnenfant (dir.) éd. CNRS, volume 1.

CHOUCRI (N.) 1999 : « New perspectives on Political Economy of Migration in the Middle East », *Emigration dynamics in developing countries*, volume IV : The Arab Region, sous la direction de Reginald Appleyard, IOM.

DESTREMAU (B.) & SIGNOLES (P.) 1996 : p. 22 dans *Maghreb Moyen-Orient Mutations*, textes réunis par Jean-François Troin (collection Dossiers des images économiques du monde), éditions du SEDES, Paris.

DUPRÉRELLE (K.) 2001 : « Recomposition régionale en Afrique orientale », *Afrique Contemporaine*, n° 198, 2^e trimestre.

EELENS (F.), SCHAMPERS (T.) & SPECKMANN (J.D.) 1992 : *Labour Migration to the Middle East, from Sri Lanka to the Gulf*, Kegan Paul International. Chapitre 3 : "Recruitment of labour migrants for the Middle East".

EVANS (L.) AND PAPPS (I.) 1999 : "Migration Dynamics in the GCC Countries", tableaux 5.4 p. 210 in Reginald Appleyard, *Emigration dynamics in developing countries*, volume IV : The Arab Région, IOM.

FARGUES (PH.) 1980 : *Réserves de main-d'oeuvre et rente pétrolière : étude démographique des migrations de travail vers les pays arabes du Golfe*, Beyrouth : CERMOC. 2000 : *Généralisations arabes : l'alchimie du nombre*, Fayard.

FIREBRACE (J.) ET SMITH (G.) 1982 : *The Hidden Revolution : an analysis of social change in Tigray, Northern Ethiopia*, War on Want, Londres.

GASCON (A.) 1995 : *La grande Éthiopie, une utopie africaine*, CNRS Édition 1995.

OTAYEK (R.) 1991 : "Le monde islamo-arabe et l'Afrique Noire : Désintégration par le haut, intégration par le bas ?", *Monde Arabe Maghreb Machrek*, n° 134, oct.-déc.

OWEN (R.) 1999 : « Inter Arab Economic Relations during the Twentieth Century : world market vs regional market », *The Middle East Dilemma*, Michael Hudson (éd.), Center for Contemporary Arab Studies, Georgetown University.

ROUSSILLON (A.) 1985 : "Migration de main-d'œuvre et unité arabe : les enjeux unitaires du modèle irakien", *Les migrations internationales au Moyen-Orient*, sous la direction de Gilbert Beaugé, *Revue Tiers Monde*, tome XXVI, n° 103, Paris : IEDES, PUF.

STANTON RUSSELL (S.) 1995 : *La migration internationale*, p.315 dans *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, édité par Karen A. Foot, Kenneth H. Hill, Linda G. Martin. édition PUF/INED, cahier n°135.

WOODWARD (P.) 1996 : *The Horn of Africa : State Politics and International Relations*, Londres : I.B. Tauris.

Notes

1Ph. FARGUES, *Réserves de main d'oeuvre et rente pétrolière : étude démographique des migrations de travail vers les pays arabes du Golfe*, Beyrouth, CERMOC, 1980.

2R. OWEN, « Inter Arab Economic Relations during the Twentieth Century : world market vs regional market », in *The Middle East Dilemma*, M. HUDSON (éd.), Center for Contemporary Arab Studies, Georgetown University, 1999.

3« New perspectives on Political Economy of Migration in the Middle East », N. CHOUCRI, p. 19-44, R. APPEYARD, *Emigration dynamics in developing countries*, volume IV : The Arab Region, IOM, 1999.

4La création d'une « économie socialiste » selon des critères marxistes léninistes réinterprétés par le lieutenant colonel Mengistu entre 1974 (date de la prise de pouvoir par le Conseil administratif et militaire provisoire) et 1984 (année de création du Parti des travailleurs éthiopiens, dernier organe de contrôle de la société *via* le monde du travail) passe par le contrôle de la population active. Ce contrôle se renforce particulièrement pour les travailleurs érythréens à partir du moment où le Dergue déclare son hostilité à la cause indépendantiste érythréenne. Alors que des figures politiques comme le Général Aman Adom, d'origine érythréenne et des partis pro-érythréens comme le Parti révolutionnaire du peuple éthiopien avait soutenu la révolution, la ligne unioniste prend le dessus dès 1977 avec la victoire de la ligne dure du MEISON (Mouvement socialiste de toute l'Éthiopie) au sein du Dergue. Le contrôle de la société se conjugue donc au maintien de l'emprise éthiopienne sur le territoire érythréen. Une remarque comparable est faite par J. FIREBRACE et G. SMITH pour le cas du Tigré sécessionniste dans *The Hidden Revolution : an Analysis of Social Change in Tigray, Northern Ethiopia, War on Want*, Londres : 1982.

5Le Yémen aurait envoyé une flotte protéger la construction d'un hôtel touristique et assurer la main-mise du Yémen sur l'archipel des îles Hunaysh à l'automne 1995. L'Érythrée dont les ambitions touristiques en mer Rouge ne sont pas moindres, s'oppose à cette manifestation de souveraineté en envoyant des troupes qui bousculent les Yéménites en décembre 1995. Le recours à l'arbitrage international de la cour de La Haye et à l'expertise d'une mission diplomatique française permet de clore le conflit territorial par la sentence arbitrale du 9 octobre 1998.

6On emprunte cette formule à B. DESTREMEAU et P. SIGNOLES. Pour ces auteurs, la République Arabe du Yémen de 1975 est un État rentier indirect, à la fois modelé par le système économique de ses voisins immédiats et particulièrement de l'Arabie Saoudite, et exclu de l'accès direct aux revenus pétroliers dans la mesure où la part de ceux-ci dans l'économie yéménite est insignifiante. « Le difficile ajustement d'économies différenciées en rapide mutation », par B. DESTREMEAU et P. SIGNOLES, p. 22, *Maghreb Moyen-Orient Mutations*, textes réunis par J.-F. TROIN (collection Dossiers des images économiques du monde), éditions du SEDES, Paris, 1996.

7M. CHATELUS, « De la rente pétrolière au développement économique : perspectives et contradictions de l'évolution économique dans la péninsule », P. BONNENFANT (dir.) *La Péninsule arabe aujourd'hui*, éd. CNRS, 1982, volume 1.

8M. 'ABD AL-WAHID AL-MAYTAMI, « Le marché du travail yéménite après l'unification » , *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n°67, Édisud, 1994. Le recensement de 1975 avance le chiffre de 1 234 000 Yéménite des provinces du Nord émigrés à l'étranger, dont la plupart sont en Arabie Saoudite ; le recensement de 1986 a chiffré le nombre des émigrés à 1 168 000 et le dernier recensement, celui de 1990, avance le chiffre de 1 100 000 ; quant aux Yéménites du Sud, ils étaient 233 900 d'après le recensement de 1988 dont 76 % en

Arabie Saoudite. Au moment de la réunification, d'après les statistiques yéménites, le nombre d'émigrés représente environ 12,5 % de la population du Yémen réunifié et environ 54,5 % de sa main-d'œuvre, masculine à 71,2 %.

9A. GASCON, *La grande Éthiopie, une utopie africaine*, CNRS Édition, 1995.

10Il s'agit, plus précisément, de soumettre les émigrés yéménites au même statut que les autres migrants arabes en Arabie (nécessité de demander un visa, d'obtenir la tutelle d'un *kafil*, et de désigner un associé majoritaire saoudien pour tout entrepreneur yéménite).

11F. EELENS, T. SCHAMPERS et J.D. SPECKMANN (eds), *Labour Migration to the Middle East, from Sri Lanka to the Gulf*, Kegan Paul International, NY, 1992. Chapitre 3 : « Recruitment of labour migrants for the Middle East », p. 4.

12P. FARGUES, *Généralisations arabes : l'alchimie du nombre*, Fayard, 2000, p. 261.

13Le *Journal Officiel* de la République du Yémen de mars 1995 annonce sur la nouvelle législation du travail : Art. 19 : L'employé non-Yéménite n'a pas le droit d'exercer une occupation sans autorisation obtenue du Ministre ou d'un de ses bureaux. Art. 20 : L'étranger qui souhaite travailler au Yémen doit obtenir une carte de séjour et une carte de travail, avoir déjà prouvé ses qualifications pour cette profession et exercer un métier qu'un Yéménite ne pourrait pas exercer. À ce sujet, l'art. 23 précise que les demandes de renouvellement de carte de travail doivent être soumises au ministère du Travail au moins 6 mois avant expiration du document dont la durée de validité ne peut excéder un an. Art. 21 : Le nombre des employés étrangers ne doit pas excéder 10 % du nombre des employés yéménites d'une entreprise. Selon les amendements de 1997, la carte de travail devient obligatoire et son prix, fixé par le conseil des ministres augmente sensiblement. En 2001 un premier permis de travail coûte 329 US\$ et son renouvellement 129 US\$. D'après les entretiens effectués, le prix d'un permis de séjour quadruple quasiment au cours de la décennie quatre-vingt dix.

14Le Front de libération érythréen, fondé au Caire en 1961 par 'Uthmân Sâlih Sabbé a pu acheter ses premières armes à al-Hawta au Yémen et c'est en tant que « révolution arabe » que le Front reçoit le soutien diplomatique et politique constant non seulement du Yémen mais aussi de tous les pays arabes, tandis que le Yémen et le Soudan ont mis à la disposition des Érythréens leurs terres, leurs eaux territoriales, leurs côtes et leurs îles, y compris les îles Hunaysh, future pomme de discorde entre le Yémen et l'Érythrée. Les camps d'entraînement situés dans le sud de la Tihâma et destinés aux combattants érythréens du FLE puis du FPLE, drainent toute une population de réfugiés, de combattants pourchassés avec leur famille et parfois leur village entier, migrent vers le Yémen.

15P. WOODWARD, *The Horn of Africa : State Politics and International Relations*, Londres : I.B. Tauris, 1996, p. 142.

16A. ROUSSILLON, « Migration de main-d'œuvre et unité arabe : les enjeux unitaires du modèle irakien », p. 37-664, dans *Les migrations internationales au Moyen-Orient*, sous la direction de G. BEAUGE, *Revue Tiers Monde*, tome XXVI, n° 103, Juillet-septembre 1985, Paris : IEDS, PUF, p. 638.

17Leaders Arabes et Africains réunis au sommet du Caire en mars 1977 mettaient en place les institutions destinées à promouvoir cette coopération dont la BADEA (Banque arabe pour le développement économique en Afrique) dans le cadre idéal d'un « nouvel ordre politico-économique afro-arabe », creuset d'un ordre mondial moins inégalitaire témoignant d'une coopération Sud-Sud qu'on voulait exemplaire.

18Le FLE et le FLPE avaient demandé en 1977 le statut de membre observateur à la Ligue arabe laissant entendre qu'ils adhèreraient pleinement à l'organisation dès l'indépendance. Or le groupe pro-arabe né de la scission du Front de Sabbé en 1975 dut céder devant la montée en puissance du front marxiste né lui aussi du FLE dirigé par des chrétiens qui s'imposent sur le terrain en Érythrée au détriment des fronts étiquetés « arabes et musulmans » : les alliés arabes deviennent dès la victoire du FPLE sur le FLE plus réticents à accorder leur soutien aux révolutionnaires érythréens.

19Karine DUPRERELLE « Recomposition régionale en Afrique orientale », *Afrique Contemporaine*, n° 198, 2^{ème} trimestre 2001.

20Selon le rapport *Refugees by number 2001* du HCR : l'Érythrée est classé 9^{ème} des pays fournissant des réfugiés après l'Afghanistan, la Bosnie, l'Irak et après 4 pays d'Afrique : le Soudan, la Somalie, la Sierra Leone et l'Angola.

21L'Érythrée compte 2 748 304 habitants au dernier recensement, avant son indépendance (09/05/1984), et l'estimation de l'ONU pour 2000 avance le chiffre de 3,659 M. On peut

rappeler qu'en 1994, un classement du volume de la population de réfugiés selon le pays d'origine plaçait l'Érythrée en 4^e position mondiale avec 422 000 réfugiés représentant 12 % de sa population totale ; parmi eux, 2000 se trouvaient au Yémen et 419 000 au Soudan. *Afrique contemporaine*, numéro spécial 4^e trimestre 1996, « Démographie et conflits », p.136, tableau : Les réfugiés en Afrique au 31 décembre 1994.

22Entretien avec Munda'î A. Dayân, directeur d'al-Muhâjir Corporation for Cultural Studies and Research, fondée en 1997.

23Le terme d'assistance renvoie ici au type de carte d'identification légale possédée par le réfugié, titre qui lui donne accès aux aides et structures d'accueil et d'assistances soit internationales, soit locales.

24Selon le HCR, à la fin de l'année 2001, le Yémen accueillait près de 67 600 personnes dont 60 144 réfugiés et 1 411 demandeurs d'asile dans l'attente de la détermination de leur statut. Le plus grand nombre d'entre eux étaient Somaliens (55 709), suivis d'environ 6 000 Palestiniens, 2 870 Érythréens et 1 203 Éthiopiens. La plupart des demandeurs d'asile en attente de statut en 2001 sont Soudanais (556), suivis de quelques Iraquiens (341), Éthiopiens (306), Érythréens (81) et de Palestiniens (80).

25Les révisions légales de 1995 et un décret présidentiel de 1997 aggravent les peines fixées par la loi pour l'immigration clandestine et publiées dans les journaux officiels de 1990-1991. En Août 1995, un article de l'hebdomadaire yéménite *26 septembre*, signale le passage d'une amende de 3 000 à 30 000 YR (de 12 à 120 euros environ) pour une entrée illégale sur le territoire, précisant que cette illégalité peut être liée à la falsification des papiers d'identité ou la situation juridique du point d'entrée sur le territoire. En dehors des ports surveillés, toute entrée sur le territoire yéménite fait encourir au contrevenant une amende et 6 mois de prison.

26*Travel Document* ou CTD, délivré par les autorités soudanaises sous contrôle du HCR aux réfugiés érythréens recensés au Soudan.

27Les travailleurs d'Afrique de l'Est préfèrent *de facto* prétendre à un statut de réfugiés qui leur permet de ne pas dépendre d'un *kaffl*, donc d'économiser de l'argent, et d'être relativement libres de leurs mouvements à l'intérieur du territoire yéménite mais aussi dans l'espace international. Le cas le plus frappant est celui des employées de maison à la merci de leur employeur qui détient leur passeport et peut les empêcher de quitter le Yémen en les privant de toute existence légale.

Pour citer cet article

Référence électronique

Hélène Thiollet, « Aux marges du monde arabe », *Chroniques yéménites* [En ligne], 12 | 2004, mis en ligne le 10 septembre 2007, consulté le 22 avril 2015. URL : <http://cy.revues.org/190>

À propos de l'auteur

Hélène Thiollet

Doctorante, IEP Paris

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumé

L'étude des migrations contemporaines des Érythréens vers le Yémen au tournant des années quatre-vingt-dix permet d'observer les transformations des dynamiques régionales à l'œuvre dans le monde arabe. Les migrations sont un phénomène sensible aux différents aspects (politiques, économiques, culturels, géographiques) de l'intégration régionale. Celle si envisagée dans cet article à travers une approche doublement marginale :

-la marginalité géographique de l'Érythrée arabo-africaine et du Yémen, économiquement isolé dans la péninsule Arabique,

-l'étude des migrations formelles et informelles, élément souvent marginal dans l'étude des institutions et des échanges qui constituent un système régional intégré.

Cette étude est fondée sur une série d'entretiens menés au Yémen entre février et avril 2002 auprès des administrations yéménites et de la population érythréenne.